



# PRÉFET DE L'EURE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la coordination  
de l'action territoriale

## **Arrêté n° DCAT/SJIPE/MEA/21/070 déclarant cessible au profit de la commune de Crosville-la-Vieille le terrain nécessaire à la construction d'une maison des associations**

**VU** le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**VU** le décret du 15 janvier 2020 nommant Monsieur Jérôme FILIPPINI, préfet de l'Eure ;

**VU** le décret du 25 février 2021 nommant Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

**VU** l'arrêté de la préfecture de l'Eure n° DCAT/SJIPE-2021-014 du 22 mars 2021 donnant délégation de signature à Madame Isabelle DORLIAT-POUZET, secrétaire générale de la préfecture de l'Eure ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°DELE/BERPE/20/792 du 10 septembre 2020 prescrivant l'ouverture d'une enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire relative à la construction d'une maison des associations située sur la commune de Crosville-la-Vieille ;

**VU** l'arrêté n° DCAT/SJIPE/MEA/21/027 du 10 mai 2021 déclarant d'utilité publique le projet de construction d'une maison des associations situé sur la commune de Crosville-la-Vieille ;

**VU** le rapport l'avis et les conclusions du commissaire-enquêteur du 26 novembre 2020 concernant l'enquête parcellaire ;

**VU** le courrier du maire de Crosville-la-Vieille du 25 septembre 2021 sollicitant la prise d'un arrêté de cessibilité ;

**VU** le plan et l'état parcellaire du terrain dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation du projet de construction d'une maison des associations située sur la commune de Crosville-la-Vieille ;

**CONSIDÉRANT** que la cessibilité du terrain est nécessaire à la réalisation du projet ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de l'Eure,

## ARRÊTE

**Article premier :** Est déclarée cessible au profit de la commune de Crosville-la-Vieille, la parcelle de terrain cadastrée C 441 telle qu'elle est désignée à l'état parcellaire en annexe 1, conformément au plan parcellaire en annexe 2.

**Article 2 :** La commune de Crosville-la-Vieille est autorisée à acquérir soit à l'amiable, soit par voie d'expropriation, la parcelle nécessaire au projet de construction d'une maison des associations située sur la commune de Crosville-la-Vieille.

**Article 3 :** Le présent arrêté fera l'objet d'une notification individuelle aux propriétaires du terrain concerné, par les soins et à la charge de la commune de Crosville-la-Vieille, sous pli recommandé avec accusé-réception.

Il sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure ainsi que sur le site internet de la préfecture de l'Eure pendant un délai d'un mois.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera considéré comme caduc s'il n'est pas transmis dans les six mois de sa date de signature au greffe du juge de l'expropriation.

**Article 5 :** La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure, le maire de la commune de Crosville-la-Vieille, sont chargés chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

Évreux, le **30 SEP. 2021**

Pour le préfet et par délégation,  
la secrétaire générale



Isabelle DORLIAT-POUZET

*La présente décision peut faire l'objet soit :*

*I – Recours gracieux ou hiérarchique :*

*Après de l'autorité ayant pris la décision ou de l'autorité supérieure, dans un délai de deux mois à compter de la notification à chacun des intéressés. L'absence de réponse dans le délai de deux mois vaut rejet implicite pouvant être contesté devant le tribunal administratif.*

*II – Recours contentieux :*

*Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen 53 avenue Gustave Flaubert - CS 50500 - 76005 Rouen cédex 2 dans un délai de deux mois à compter de la notification de ladite décision aux propriétaires concernés.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application « télérecours citoyens » accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**pièces jointes en annexes :**

**annexe 1 : état parcellaire**

**annexe 2 : plan parcellaire**

## ANNEX N°1

## ÉTAT PARCELLAIRE

section	N° de parcelle	Nature du terrain	Localisation du terrain	Surface totale en m <sup>2</sup>	emprise à acquérir en m <sup>2</sup>	Reliquat en cas d'expropriation partielle	Identification des propriétaires
C	441	UE	rue du Val Saint Martin 27 110 CROSVILLE LA VIEILLE	7889	7889		<p>Monsieur Philippe Michel FONTAINE 2 bis rue Georges Brassens 78 711 MANTES LA VILLE né le 22 avril 1959 à Bernay profession : Ouvrier qualifié Célibataire Décédé le 13 décembre 2020</p> <p>Madame Annick Dominique Claudine FONTAINE 13 A rue Alcide de Gaspéri 67 500 HAGUENAU née le 9 janvier 1961 à Bernay profession : Aide Médico-Psychologique Divorcée de Monsieur Luis Manuel TEIXEIRA</p> <p>Monsieur Jean-Pierre FONTAINE 3 ter rue de Lommoye 78 710 ROSNY SUR SEINE né le 13 avril 1962 à Vernon profession : Ouvrier qualifié Pacte civil de solidarité : Madame Fatima HAKKI</p> <p>Mme Christine Jacqueline Denise FONTAINE 2 rue des tournesols 78 200 BUCHELAY née le 9 septembre 1963 à Mantes-la-Jolie profession : Mère au foyer nom du conjoint : Monsieur Edouardo Antero MADURO</p> <p>Monsieur Pascal Bernard jacques FONTAINE 1 rue de Villiers – Le Ritoire 28 260 GUAINVILLE né le 4 mai 1965 à Mantes-la-Jolie profession : Commercial nom du conjoint : Madame Sandrine Madeleine Marinette FARINA</p> <p>Monsieur Laurent FONTAINE 11 allée Sylvestre 78 250 MEULAN né le 25 décembre 1968 à Mantes-la-Jolie profession : Ouvrier peintre Célibataire</p>



Département :  
EURE  
  
Commune :  
CROSVILLE LA VIEILLE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
EVREUX  
Hôtel des impôts 11 rue Georges  
POLITZER 27021  
27021 EVREUX  
tél. 02-32-23-31-00 -fax  
ptgc.270.evreux@dgifp.finances.gouv.fr

Section : C  
Feuille : 000 C 01

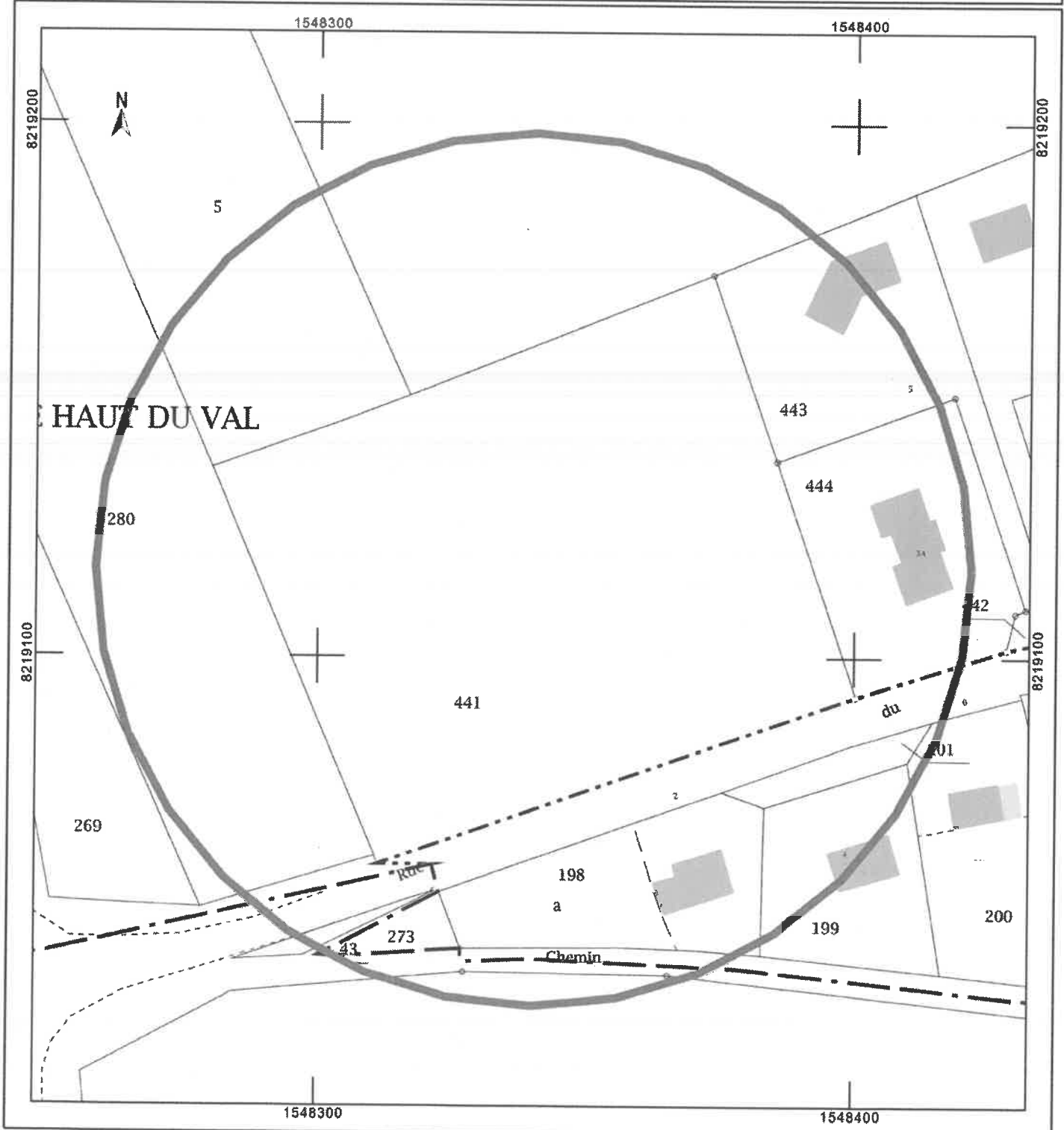
Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 05/09/2019  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune :  
CROSVILLE LA VIEILLE (27).

**Références de la parcelle 000 C 441**

Référence cadastrale de la parcelle	<b>000 C 441</b>
Contenance cadastrale	<b>7 889 mètres carrés</b>
Adresse	<b>LE HAUT DU VAL 27110 CROSVILLE LA VIEILLE</b>